

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège de Bois-de-Boulogne

Deuxième rapport d'évaluation

6 juillet 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 12 juillet 2005

Monsieur Maurice Piché
Directeur des études
Collège de Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

Objet: Version révisée de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Monsieur le Directeur,

Le 25 mai 2005, vous transmettiez à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial une version amendée de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) de votre Collège. La Commission a examiné, lors de sa réunion du 6 juillet 2005, les dernières modifications apportées à cette politique.

Dans l'ensemble, la PIEP présente les mêmes composantes; certaines d'entre elles font toutefois l'objet d'une actualisation puisque la politique n'avait pas été révisée depuis sa mise en œuvre en 1996. La politique d'évaluation des programmes réfère désormais à la mission du Collège. La section qui porte sur le partage des responsabilités est adaptée à la récente réorganisation administrative. Un calendrier des évaluations de programmes a été élaboré. Le système d'information et le tableau de bord ont été mis à jour. Finalement, le processus d'autoévaluation comprend les programmes de formation continue.

La Commission considère que les modifications apportées à la version révisée de la politique en améliorent la qualité et elle estime que la PIEP contient les éléments et composantes essentiels à la réalisation d'évaluation de programmes de qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer